

Classement d'aspect des sciages de châtaignier

Norme NF B53-801 (2013)

Le châtaignier
Généreux par essence

Pour faciliter les échanges sur les marchés d'une offre de sciages standardisée, en termes de dimensions et d'aspect, il a été développé au niveau français des classements normalisés d'aspect des sciages de châtaignier.

Les professionnels transformateurs de châtaignier ont engagé, en partenariat avec l'APECF et les interprofessions, une étude permettant de classer le châtaignier et ainsi de permettre à cette essence d'intégrer une démarche de normalisation.

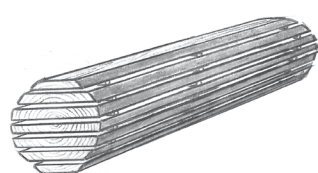
Il était indispensable de définir des règles de classement nationales de manière à offrir à la clientèle utilisatrice des lots de sciages de châtaignier de qualité homogène définie à partir de critères reconnus par les scieurs et les utilisateurs.

Classement qualitatif d'aspect NF B53-801

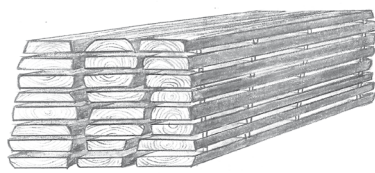
Ce document spécifie le mode de détermination des qualités selon l'aspect visuel des sciages et fixe les appellations et les définitions des différents choix d'aspect des bois sciés (bruts ou rabotés) de châtaignier (bois vert ou bois sec).

Terminologie

Le classement d'aspect s'applique aux produits en châtaignier dans les catégories suivantes :

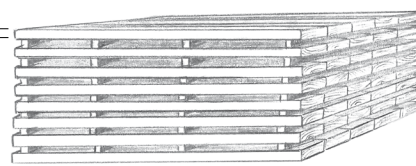


Plots



Plateaux sélectionnés

épaisseur ≤ 41 mm



Frises et avivés

2

Les produits non inclus dans ces catégories peuvent, si besoin, faire l'objet de spécifications contractuelles établies sur les bases de ce document.

L'appellation retenue comporte trois caractères :

C

Le 1^{er} caractère

représente l'initiale du nom latin.

C : *Castanea sativa*, Mill.

B

Le 2^e caractère

indique le type de produit.

B : plots

S : plateaux sélectionnés

F : frises et avivés

A

Le 3^e caractère

fait référence à la classe qualitative d'aspect.

A : exceptionnelle

1 à 3 : choix par ordre décroissant de qualité

Les choix suivants ont été ainsi normalisés :

Plots :

C-BA | C-B1 | C-B2

Plateaux sélectionnés :

C-SA | C-S1 | C-S2

Frises et avivés :

C-FA | C-F1 | C-F2 | C-F3

Cette plaquette est une synthèse, il convient de se référer à l'intégralité des normes.
Les photos, non contractuelles, sont données à titre indicatif.

Classification dimensionnelle des sciages

1 - Plots reconstitués

Ils sont commercialisés en catégories dimensionnelles déterminées selon la largeur, à mi-longueur du plateau central, aubier compris.

- Découvert minimum :
 - 150 mm hors aubier tout au long du plateau pour le choix C-BA
 - 120 mm hors aubier mesuré à mi-longueur du plateau pour les choix C-B1 et C-B2
- Longueur minimale : 2 m et +

2 - Plateaux sélectionnés

Ils obéissent aux mêmes critères (découvert minimum et largeur) que ceux retenus pour les plots reconstitués.

3 - Frises et avivés

Sciages à arrête vive de section rectangulaire, les avivés et les frises sont définis comme suit :

- Les frises (largeurs de 40 à 120 mm, $18 < \text{épaisseur} \leq 35$ mm ; longueurs courtes) sont livrées en lots de largeur fixe par intervalle de 10 mm.
- Les avivés (largeurs > 100 mm, épaisseur ≤ 41 mm) sont livrés en lots de largeurs fixes par intervalle de 20 mm.

Règles de détermination des choix

Les choix qualitatifs d'aspect du châtaignier sont définis dans la norme NF B53-801.

Les variations dimensionnelles dues au séchage ne sont pas prises en compte dans le classement de la qualité des pièces.

Cela est déjà couvert par la norme EN 1313-2 ou relève d'exigences spécifiques définies de manière contractuelle.

3

1 - Plots reconstitués

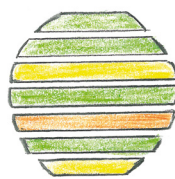
C'est l'ensemble du plot qui est soumis au jugement qualitatif des faces supérieures. La présence de caractéristiques non admises selon la définition des choix correspondants, fait l'objet de réductions de volume. La proportion des choix admis à l'intérieur d'un plot est donnée dans le tableau ci-dessous :

Proportion des choix admis à l'intérieur d'un plot pour une classe d'aspect donnée :

≥ 65 % : Choix annoncé

< 25 % : Un choix immédiatement inférieur

< 10 % : Deux choix inférieurs



C-BA

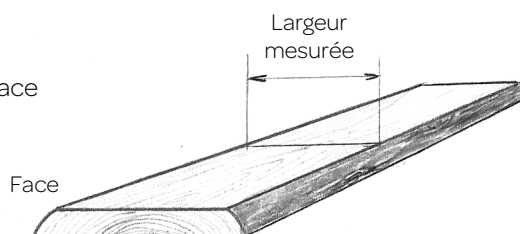
C-B1

C-B2

Exemple d'un plot classé C-BA

2 - Plateaux sélectionnés

Chaque plateau est soumis au jugement qualitatif de la face dont la largeur est mesurée. Il est admis au maximum 10 % des pièces d'un choix inférieur au plus bas du choix annoncé.



3 - Frises et avivés

La qualification de chaque sciage est déterminée selon l'aspect de sa plus belle face (parement) en tenant compte non seulement de la présence, de l'importance, de la position et de la répartition des singularités, des particularités de débit et d'altérations, mais également de certaines singularités qui sont exclues.

Plots et plateaux sélectionnés (de plus de 200 cm)



◀ Choix C-BA et C-SA

- découvert > 15 cm
- droit fil
- Sciage exempt de singularités autres que :
 - 1 nœud sain ($\varnothing < 20$ mm)
 - 4 nœuds noirs ($\varnothing < 5$ mm chacun) maximum

✓ Admis avec réduction de longueur et de largeur :

- 1 nœud isolé < 15 % de la largeur du plateau
- fente droite

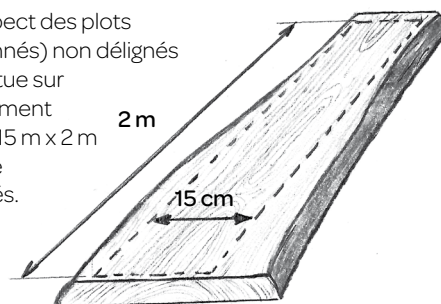
✗ Absence totale de :

- nœuds non adhérents, noirs ou pourris, fente oblique, roulure, gélivure, entre-écorce, brun, pourriture, traces d'attaques d'insectes

4

Remarques

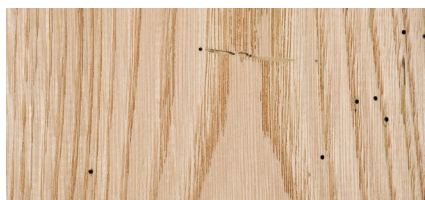
1. Le classement d'aspect des plots (ou plateaux sélectionnés) non délignés de châtaignier s'effectue sur une surface de classement rectangle virtuel de 0,15 m x 2 m qui couvre un nombre maximal de singularités.



2. Les plateaux ne peuvent pas être déclassés par la présence d'une seule singularité qui n'est pas acceptée dans le classement. Cette singularité doit être admise avec réduction de volume.

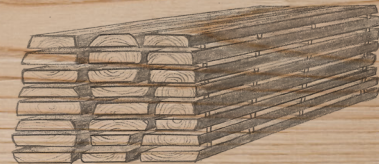
NOTA plots et plateaux sélectionnés

Traces d'attaques d'insectes



Traces jaunes

Difficilement détectable lors du sciage, cette coloration peut apparaître lors de l'usinage.



◀ Choix C-B1 et C-S1

→ découvert > 12 cm

→ nœuds sains :

$$* \begin{cases} \varnothing \leq 30 \text{ mm} \\ \Sigma \varnothing \leq 60 \text{ mm} \end{cases}$$

→ 6 nœuds noirs ($\varnothing < 5 \text{ mm}$ chacun) maximum

→ pente de fil

✓ **Admis avec réduction de longueur et de largeur :**

→ fente droite, fente oblique

→ 2 nœuds non adhérents ou pourris
($\varnothing < 20 \text{ mm}$ chacun)

→ 1 nœud isolé ($\varnothing < 15 \%$ de la largeur du plateau)

→ brun, roulure, entre-écorce si isolée

✗ **Absence totale de :**

→ gélivure, traces d'attaques d'insectes, pourriture

5



◀ Choix C-B2 et C-S2

→ découvert > 12 cm

→ nœuds sains :

$$* \begin{cases} \varnothing \leq 45 \text{ mm} \\ \Sigma \varnothing \leq 135 \text{ mm} \end{cases}$$

→ nœuds noirs ($\varnothing < 5 \text{ mm}$)

→ pente de fil

→ brun

→ traces d'attaques d'insectes

✓ **Admis avec réduction de longueur et de largeur :**

→ fente droite, fente oblique

→ 2 nœuds non adhérents ou pourris
($\varnothing < 30 \text{ mm}$ chacun)

→ 1 nœud isolé ($\varnothing < 20 \%$ de la largeur du plateau)

→ roulure, gélivure

→ entre-écorce si isolée

→ pourriture

* le concept d'équivalence permet d'accepter un nombre de nœuds supérieur au maximum autorisé dans le choix, à condition que :

- Chaque diamètre de nœud soit inférieur au diamètre permis dans le choix
- La somme des diamètres soit en dessous du maximum autorisé.

Le châtaignier
Généreux par essence

Frises et avivés

6

◀ Choix C-FA

- pièces de droit fil
- sciage exempt de singularités autres que la répartition des nœuds sains ($\varnothing \text{ max } \leq 5 \text{ mm}$)
 - si largeur $< 120 \text{ mm}$:
3 nœuds maximum
 - si largeur $\geq 120 \text{ mm}$:
un nœud supplémentaire par tranche de largeur de 40 mm
- ✓ **Admis en contre-parement :**
 - petits nœuds noirs

Choix C-F1 ▶

- pièces de droit fil
- nœuds sains :
 - si largeur $< 120 \text{ mm}$:
 - * $\begin{cases} \varnothing \leq 12 \text{ mm} \\ \Sigma \varnothing \leq 36 \text{ mm} \end{cases}$
 - si largeur $\geq 120 \text{ mm}$:
 - somme des $\varnothing$ des nœuds augmentée de 12 mm par tranche de largeur de 40 mm
- ✓ **Admis :**
 - petits nœuds noirs ($\varnothing < 5 \text{ mm}$)
 - 2 par mètre linéaire
 - brun permis sur 20 % de la surface
 - présence de cœur permise sur 15 % des sciages livrés
- ✓ **Admis en contre-parement :**
 - petits nœuds noirs ($\varnothing < 5 \text{ mm}$)
 - nœuds morts, pourris et non traversants $\leq 12 \text{ mm}$

* le concept d'équivalence permet d'accepter un nombre de nœuds supérieur au maximum autorisé dans le choix, à condition que :

- Chaque diamètre de nœud soit inférieur au diamètre permis dans le choix
- La somme des diamètres soit en dessous du maximum autorisé.

NOTA frises et avivés

Les singularités sont à prendre sur la plus belle face de la pièce.

Les nœuds doivent être pris en compte sur le mètre linéaire le plus pénalisant.

Absence totale de pourriture, entre-écorce, aubier altéré, pour tous les choix.

La tolérance de déformation des sciages est proportionnelle au choix. (cf. norme NF B53-801)



◀ Choix C-F2

→ nœuds sains :

→ si largeur < 120 mm :

$$* \begin{cases} \varnothing \leq 25 \text{ mm} \\ \Sigma \varnothing \leq 75 \text{ mm} \end{cases}$$

→ si largeur $\geq$ 120 mm :

- somme des $\varnothing$ des nœuds augmentée de 25 mm par tranche de largeur de 40 mm

✓ Admis :

- petits nœuds noirs ($\varnothing < 5 \text{ mm}$)
- traces de jaune (1/3 de la longueur)
- brun (50 % de la surface)
- cœur enfermé
- flaches (1/3 de l'épaisseur)

✓ Admis en contre-parement :

- nœuds morts, pourris et non traversants $\leq 25 \text{ mm}$
- traces d'attaques d'insectes
- cœur découvert

Choix C-F3 ▶

→ nœuds sains :

→ si largeur < 120 mm :

$$* \begin{cases} \varnothing \leq 40 \text{ mm} \\ \Sigma \varnothing \leq 120 \text{ mm} \end{cases}$$

→ si largeur $\geq$ 120 mm :

- somme des $\varnothing$ des nœuds augmentée de 40 mm par tranche de largeur de 40 mm

✓ Admis :

- petits nœuds noirs ($\varnothing < 5 \text{ mm}$)
- nœuds sautés
- traces de jaune
- roulure et gélivure (si superficielle)
- gerce
- longueur fente (15 % des sciages) si < largeur de la planche
- brun
- traces d'attaques d'insectes
- cœur enfermé
- flaches (1/3 de l'épaisseur)

✓ Admis en contre-parement :

- nœuds morts, pourris et non traversants $\leq 25 \text{ mm}$
- cœur découvert



FEUILLUS DE FRANCE CHÂTAIGNIER



Ce document a été réalisé
par un collectif de professionnels
et de structures interprofessionnelles



Avec l'appui technique de FCBA



ÉDITION MAI 2014